

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du  
Département de la Gironde  
208 RUE FERNAND AUDEGUIL  
33000 BORDEAUX CEDEX  
TELEPHONE : 05.56.00 13 50  
TELECOPIE : 05.56.00 13 51



Bordeaux, le 22 août 2012

Réf. : n°2012-249V1715  
Affaire suivie par : C.CHABANNE  
Téléphone : 05 56 00 13 52  
Courriel : colette.chabanne@dgfip.finances.gouv.fr  
Vos réf : 3725/LM/CR

Communauté Urbaine de Bordeaux  
Direction du Foncier  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX CEDEX

Monsieur le Président,

Par lettre en référence, vous avez bien voulu demander l'avis du Service des Domaines sur la valeur vénale de l'**lot 1** de la ZAC Chaigneau Bichon à LORMONT, composé des parcelles AZ n°889-915-921-936-939 et 942 pour 1097m<sup>2</sup>.

Vous envisagez sa cession à BMA pour y réaliser des commerces et services au prix de **98.183,20€ TTC** correspondant au prix d'acquisition des parcelles soit 89,50€ TTC le m<sup>2</sup>.

Je vous informe qu'une transaction établie sur cette base n'appelle pas d'observation de la part de mes services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques,  
d'Aquitaine  
et du département de la Gironde  
Par délégation,  
L'Inspecteur

  
Colette CHABANNE

Bordeaux, le 22 août 2012

Réf. : n°2012-249V1714  
Affaire suivie par : C.CHABANNE  
Téléphone : 05 56 00 13 52  
Courriel : colette.chabanne@dgfip.finances.gouv.fr  
Vos réf : 3724/LM/CR



Communauté Urbaine de Bordeaux  
Direction du Foncier  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX CEDEX

Monsieur le Président,

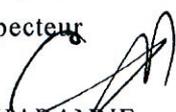
Par lettre en référence, vous avez bien voulu demander l'avis du Service des Domaines sur la valeur vénale de l'îlot 6 de la ZAC Chaigneau Bichon à LORMONT, composé des parcelles AZ n°793 et 794 pour 777m<sup>2</sup>.

Vous envisagez sa cession à BMA pour y réaliser 8 à 10 logements en accession sociale au prix de 51700,78€ TTC correspondant au prix d'acquisition des parcelles soit 66,54€ TTC le m<sup>2</sup>.

Je vous informe qu'une transaction établie sur cette base n'appelle pas d'observation de la part de mes services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques,  
d'Aquitaine  
et du département de la Gironde  
Par délégation,  
L'Inspecteur

  
Colette CHABANNE